

N° 2025-372

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,
Vu le Code de la Route, article R 225, R 417-10,
Vu le Code Pénal, article R 610-5.

Considérant la demande présentée par la société Miditraçage, Agence Hauts de France, sise Avenue de la Rotonde, Plateforme Multimodale à Lomme (59160), représentée par Monsieur Nathan SIMON-VARINS, Chef d'Agence, en ce qui concerne des travaux de marquage au sol sur toutes les rues de la commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE (59 242) qui se dérouleront du 15 octobre au 30 novembre 2025.

Considérant qu'en raison des travaux effectués, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1 : A compter du Mercredi 15 octobre 2025 et jusqu'au dimanche 30 novembre 2025 inclus, en raison de travaux de marquage au sol sur toutes les rues de la commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE (59242), la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit dans la commune de Templeuve-en-Pévèle :

- Rétrécissement de chaussée
- Stationnement interdit au droit du chantier (sauf véhicules du chantier),
- Vitesse limitée à 30 km/heure au droit du chantier,
- Installation de panneaux de circulation alternée C18/B15 en cas de besoin ponctuel.

Article 2 : La pose de la signalétique est à la charge de l'entreprise concessionnaire des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Templeuve-en-Pévèle, Madame la Directrice Générale de la Société Miditraçage, Monsieur le Brigadier-Chef de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Templeuve-en-Pévèle, le 14 Octobre 2025.

Le Maire,
Luc MONNET

